

Département de Seine-Maritime

Commission Infrastructures, numérique, routes et transports

Réunion du 26 juin 2015

Canal Seine-Nord Europe

AVIS

Le gouvernement a validé la construction d'un nouveau canal à grand gabarit devant relier, sur 100 kilomètres, l'Escaut au nord (depuis le canal Dunkerque-Escaut), et la Seine au sud (à Compiègne dans l'Oise), établissant ainsi une liaison fluviale directe entre les ports du nord de l'Europe et la région parisienne. 4.5 Md€ seront mobilisés pour ces travaux.

Sous réserve du traitement des conséquences sur l'environnement du projet actuel, la construction de ce canal pourrait constituer un progrès certain, notamment parce qu'il encourage le transport fluvial au détriment de la route ou encore parce qu'il permettrait d'impulser une nouvelle dynamique économique dans des territoires fortement percutés par la crise économique et la désindustrialisation.

Cependant, dans l'état actuel de la situation et parce que l'Europe comme l'Etat n'investissent pas suffisamment pour assurer le dynamisme et l'attractivité des ports normands, ce projet de canal Seine Nord représente de fait pour les ports du Havre et de Rouen une concurrence déloyale au profit des ports de Belgique, des Pays Bas et d'Allemagne.

En effet, les ports du Benelux s'apprêtent à être dotés avec ce canal d'un couloir direct, véritable aspirateur à marchandises, vers l'Île de France et par conséquent vers l'Europe du sud, alors que dans le même temps, le canal naturel reliant Paris à la mer, la Seine, n'a pas fait l'objet d'une modernisation suffisante (Création de la chaudière pour relier Port 2000 et le Canal de Tancarville, développement du réseau fluvial, ferroviaire et des voies de communication en Normandie, dans le Nord de la France et en région parisienne...).

Favoriser le fret fluvial et ferroviaire constitue une priorité qui ne doit pas être à géométrie variable. Par conséquent, avant d'investir massivement sur une nouvelle liaison fluviale, l'Etat et l'Europe ont le devoir de remettre à niveau les infrastructures et réseaux de communication des ports normands.

Sans cet engagement, le canal Seine Nord affaiblira considérablement l'activité portuaire normande et la filière logistique régionale, parce que l'axe Seine ne sera pas en mesure d'égaliser la nouvelle offre portée par ce nouveau canal.

Les besoins d'investissements en Normandie et au-delà (Nord et région parisienne) sont donc indispensables pour accompagner la création du nouveau canal Seine Nord. Ils doivent en constituer le préalable afin que le futur canal favorise la complémentarité des ports et non leur concurrence.

Il est donc nécessaire, conformément aux prescriptions des études menées dans le cadre de l'axe Seine, d'investir pour améliorer la compétitivité des ports de Rouen et du Havre

Par conséquent,

Les membres de la commission demandent que le Gouvernement établisse dans les meilleurs délais avec toutes les collectivités concernées, un programme d'investissements portuaires, fluviaux et ferroviaires, destiné à doter, sur 5 ans, les ports normands et l'axe Seine Le Havre - Rouen - Paris des outils

nécessaires à la bonne conduite de leurs missions d'intérêt national, et, ainsi de favoriser leur plein exercice au moment de l'entrée en service du nouveau canal Seine Nord.

La commission demande également à l'Etat de rendre public les engagements prévus dans le programme de construction du canal, considérant notamment le niveau de fonds publics mobilisés pour, d'une part, prévenir toute dégradation préjudiciable de l'environnement et, d'autre part, garantir la préservation des emplois induits par l'activité des ports du Havre et de Rouen.

Rouen, le 26 juin 2015